

Assemblée citoyenne du quartier St-Robert

Présentation d'un projet pilote :

Une zone 30 pour St-Robert



+ Tranquillité
+ Sécurité
- Pollution

Image : Ville Rochefort, France

«Une zone 30 délimite un périmètre urbain dans lequel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie. La vitesse maximale autorisée est de 30 kilomètres par heure pour tous les véhicules. » Source : Wikipédia

Un quartier apaisant

Jeudi 14 novembre à 19 h, au pavillon Alphonse-Francoeur,
358, ave Sirois - Bienvenue à toutes et tous!



INITIATIVE CITOYENNE
INDÉPENDANTE
DE ST-ROBERT



ICI ST-ROBERT

www.icistrobert.weebly.com